



ACTION 08 BAT.B

RÉDUIRE LA CONSOMMATION DU PARC PUBLIC TERTIAIRE

PRIORITÉ ++++

COÛT €€€€



>> ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1.2 Rénover le patrimoine public pour plus d'économies d'énergie

2.3 Capter et retenir localement les savoir-faire, par une stratégie de formation et de soutien ciblée

3.2 Consolider la filière bois tout en préservant la richesse forestière du massif vosgien

4.1 Valoriser les initiatives les plus prometteuses et les projets porteurs de résultats positifs

>> ENJEUX

Le territoire du PETR Bruche Mossig est aujourd'hui relativement consommateur d'énergie, du fait d'une activité économique et industrielle soutenue mais également d'un bâti résidentiel et tertiaire parfois vieillissant et souvent sous-performant sur le plan énergétique, en particulier dans le massif vosgien.

Au sein même du patrimoine des collectivités, les dépenses énergétiques grèvent parfois lourdement le budget de fonctionnement. Le Plan Climat doit permettre de fluidifier les programmes de rénovation énergétique du bâti public, pour réduire ce poste de dépenses mais également pour assumer l'exemplarité que la puissance publique se doit d'afficher pour impulser une politique énergétique ambitieuse.

>> DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE

La consommation énergétique des acteurs publics correspond à, en moyenne, 15% des consommations totales et influence environ 50% des consommations.

Aujourd'hui, une grande proportion du parc immobilier public est vieillissant (cf. SCoT et fiches ADEUS) et de nombreux équipements sont amenés à être renouvelés, mais de manière planifiée.

L'objectif consiste à réussir à repérer les éléments les plus urgents, à planifier son action et à faire les meilleurs choix selon les critères fixés, qu'ils soient énergétiques, environnementaux ou financiers.

L'accompagnement est alors nécessaire, d'où le rôle de pivot du conseiller en énergie du PETR Bruche Mossig, afin de dresser le bilan des consommations énergétiques des bâtiments, de proposer des outils de gestion et de planification énergétique et d'accompagner les collectivités dans leurs choix techniques.

>> ÉTAPES

Temps préliminaire : sensibiliser les élus, techniciens et usagers à la problématique énergétique et aux bons réflexes à acquérir

Temps 1 : recenser le parc public et identifier les projets

Temps 2 : optimiser et faire évoluer les usages

Temps 3 : planifier les travaux

Temps 4 : engager les travaux et mettre les moyens à disposition

>> ACTEURS

LES PORTEURS

Propriétaires, communes et acteurs publics, PETR (Conseiller en Énergie Partagé)

LES PARTENAIRES

Intercommunalités, Réseau Info Énergie, Oktave, Bureaux d'études thermiques





>> PROPOSITION DÉTAILLÉE

L'objectif de l'action est d'être exemplaire sur la rénovation énergétique pour le patrimoine public.

Dans un scénario de transition énergétique pérenne et efficace, la réduction de la consommation d'énergie par la rénovation est la priorité avant même l'achat d'équipements moins énergivores et de systèmes de production d'énergie plus durables.

Mais, les collectivités sont parfois peu armées dans le choix des postes à rénover, aux procédures à mettre en place, aux matériaux à choisir et aux financements externes. Un accompagnement fort par le PETR est ici proposé, à l'échelle globale ainsi qu'au cas par cas selon les problématiques de chaque maître d'ouvrage public.

Il est bien entendu que le travail mené par le PETR en accompagnement des acteurs publics est à dissocier de celui d'un bureau d'études spécialisé, les garanties d'assurance et l'engagement de la structure étant différents.

Une action en 4 étapes est proposée, les 2 premières pour l'ensemble des acteurs publics du territoire, les 2 dernières se rajoutant dans le cas d'un accompagnement renforcé global de la commune ou de cas particuliers.

✓ Étape 1 - Améliorer la connaissance du parc bâti public

- Dresser l'inventaire des bâtiments publics.
- Évaluer leurs consommations d'énergie.
- Réaliser un audit énergétique des bâtiments les plus énergivores.
- Proposer une liste de communes qui bénéficieront d'un accompagnement renforcé, pour des raisons d'intérêt énergétique, de moyens alloués, de motivation et d'exemplarité.

✓ Étape 2 - Optimiser et faire évoluer les usages

- Mettre en place des actions d'optimisation énergétique du patrimoine bâti (programmation horaire du chauffage, optimisation des courbes de chauffe et équilibrage, détecteurs de présence, ...).
- Encourager la sobriété énergétique par l'évolution des usages et l'éducation. Il s'agit de former des acteurs de la collectivité sur la maîtrise de l'énergie, sensibilisation des occupants par des ateliers ludiques permettant de découvrir le fonctionnement du bâtiment et des gestes quotidiens et méconnus pour économiser l'énergie.

Cette étape peut présenter une réduction de la consommation énergétique de 2 à 7%, sans aucun investissement.

✓ Étape 3 - Planifier les investissements par une vision énergétique à moyen terme

- En s'appuyant sur le Conseiller en énergie partagé, définir un programme pluriannuel d'investissement avec 2 échéances : court terme (à 2 ans) et moyen terme (à 5-6 ans). Ce plan comporte une hiérarchisation, ainsi qu'une programmation prévisionnelle des actions envisagées. Il concerne l'ensemble des bâtiments des collectivités (mairie, école, salle des fêtes, équipements sportifs, logements communaux...).
- Identifier et étudier les moyens de financement possibles.
- Informer et impliquer les élus, techniciens et usagers du bâtiment dès la conception des travaux.

✓ Étape 4 - Engager les travaux

- Accompagner à la réalisation d'une action choisie.
- Assister la rédaction d'un cahier des charges pour la rénovation la plus cohérente.
- Conseiller la collectivité lors de la lecture des offres.

>> AMBITION

30% des bâtiments publics bénéficiant d'une action sur le bâti et les systèmes de chauffage, environ 380 bâtiments d'ici 2030.

60% avec une action sur les équipements performants (éclairage, VMC, ECS), soit environ 750 bâtiments d'ici 2030.

Ambition de **remplacement de toutes les énergies fossiles par des EnR** (photovoltaïque, bois, biogaz, biofioul, ...) avant 2028 dans les bâtiments publics.

>> FINANCEMENT

Financement du Conseiller en Énergie Partagé du PETR sur 3 ans par l'ADEME.

Programme Climaxion.

Plan de relance et Grand Plan d'Investissement lancé par le gouvernement.

Certificats d'économie d'énergie.

Financements de l'État : DSIL/DETR.

Contrats de performance énergétique.

Collectivité Européenne d'Alsace.

>> EXEMPLES

Tous les bâtiments inscrits dans le cadre des PTRTE.

30 Conseillers en Énergie dans le Grand Est.

>> FICHES ACTIONS LIÉES

AME.A - Limiter et réduire l'imperméabilisation des sols, végétaliser

ENE.B - Créer les conditions pour le développement du photovoltaïque

ENE.C - Développer les réseaux de chaleur pour bâtiments publics et privés alimentés en ressources locales

FOR.B - Développer la filière bois d'œuvre et bois-énergie, en lien avec les territoires voisins

PRO.B - Valoriser les bonnes pratiques Climat-Air-Énergie des acteurs privés et publics

SEN.C - Proposer une commande publique éco-responsable et former les techniciens des collectivités



QUELQUES RESSOURCES UTILES

SIG du PETR Bruche Mossig

Présentation de l'outil eSHERPA pour la caractérisation énergétique du patrimoine bâti des collectivités (Amorce / Inddigo) accessible et facile d'utilisation, en ligne sur le site internet d'AMORCE : amorce.asso.fr

De nombreuses ressources techniques et juridiques sur la construction durable, collectées par les collectivités bretonnes du réseau BRUDED (ex. : 22 REX sur des bâtiments durables et sains) : www.bruded.fr

Ressources proposées par le **réseau des Conseillers en Énergie Partagés**.